

Le capital de confiance initial des régimes militaires africains

Niandou Souley Abdoulaye*

Abstract: The author studies African contemporary armies on the basis of 'Initial Capital Hope'. This study helps him to uncover the various strategies of confiscation, conservation and manipulation of the state. He underscores the weakness of developmental studies which fail to take account of the non-homogeneous character of the army in Africa and which also is a transmission belt of the conflicts and partitions of ethnic, regional and inter-army nature despite the unifying pretensions.

Après leur accession à l'indépendance, les Etats décolonisés d'Afrique se fixent comme objectif prioritaire, la réalisation du progrès économique et social. Le mot «développement» et l'expression «unité nationale» deviennent alors les termes les plus usités dans les discours des dirigeants africains. Ils répéteront avec une constance impressionnante, que l'indépendance politique acquise doit être complétée par l'indépendance économique, car, la première sans la seconde ne serait qu'un vain mot. Cette vision est sans doute très lucide, même si parler régulièrement de progrès économique ne signifie pas forcément que l'on s'y investit véritablement. Or, le développement ne saurait résulter de formules incantatoires. Pourtant, dans leur immense majorité, les premiers gouvernants n'ont, au-delà du discours, rien fait pour susciter, favoriser ou créer les conditions d'un possible décollage économique. Quand on le leur reproche, ils accusent l'ordre économique international qu'ils trouvent injustes. Celui-ci est sans aucun doute défavorable aux Etats africains, mais ces dynamiques du «dehors» (Savonnet-Guyot 1981:793-804) n'expliquent certainement pas tout. Dans un contexte où, faute de bourgeoisies nationales suffisamment fortes, la promotion du développement incombe à l'Etat, celui-ci devrait disposer de toutes ses potentialités pour y parvenir. En pratique, l'Etat a servi de lieu d'accumulation à ceux qui se sont hissés à ses leviers de commande. Ils l'ont patrimonialisé en s'en servant plutôt que de le servir (Medard 1990:25-36). Accusés de corruption et d'inefficacité à promouvoir le développement, les régimes civils sont renversés par des juntes militaires. Les armées sont alors présentées comme les seuls corps capables de modernisation dans un environnement où le développement paraît être bloqué. Les pouvoirs issus de coups d'Etat militaire apparaîtront ainsi

comme les régimes de la modernisation. Ils jouissent au départ d'un capital-crédit qu'ils s'attacheront par la suite à activer.

Composition du capital de confiance initial

On distingue le mythe de la réalité.

Le mythe

Le mot mythe est employé ici, pour désigner l'illusion que l'on se crée au sujet de l'arrivée au pouvoir des militaires. Autour de l'action de prise du pouvoir par les militaires, se tissent des représentations symboliques ou théoriques. L'échantillon de quatre Etats pris comme base de cette étude fait apparaître que sur ce point, la symbolique politique est très riche. D'ailleurs, au-delà du symbole, l'irruption de l'armée sur la scène politique a entraîné une certaine espérance de la part d'acteurs sociaux assujettis, brimés et opprimés par des autoritarismes civils improductifs. Ce mythe n'est pourtant pas un mythe fondateur, puisqu'au-delà du simple symbole et des représentations salvatrices qui lui sont liées, le pouvoir militaire repose sur une réalité: la force des armes. Plus que le symbole (représentations salutaires liées au pouvoir militaire), c'est cette réalité qui fonde et garantit le pouvoir des hommes en kaki.

Le symbole

La charge symbolique de l'irruption de l'armée sur la scène politique ne peut véritablement se comprendre que par comparaison à la vie politique antérieure. Les premiers dirigeants africains étaient sans doute des nationalistes, mais certainement pas des démocrates. Les premiers moments de l'indépendance avaient certes suscité beaucoup d'enthousiasme et d'espoir dans les sociétés africaines. Aux leviers de commande de l'Etat postcolonial, s'installèrent ceux qu'on appelait jadis les «évolués». Ils promirent tout à la société. Avec les leurs au pouvoir, et le discours des élites étatiques aidant, les Africains assimilèrent l'indépendance à l'avènement de la liberté, à la possibilité d'un développement économique rapide, et à l'émergence d'un ordre nouveau fondé sur la recherche du bien-être pour tous. Les groupes sociaux infra-étatiques, bercés de multiples illusions par les nouveaux gouvernants (leurs frères Africains), ne tarderont pas à s'en apercevoir. L'autoritarisme répressif se substitue à la liberté, la violence improductive remplace les velléités de développement économique, les pratiques prédatrices des élites à des fins de contrôle politique et de consommation ostentatoire, ôtent tout espoir de répartition équitable et de justice sociale. La société, même si elle a des modes d'expression qui lui sont propres (Toulabor 1990) est réduite au silence et au rang d'assisté.

C'est dans ce contexte de frustration et de contrôle politique autoritaire, que se produisent les coups d'Etat militaires. A l'origine de ceux-ci, se trouve toujours, en toile de fond, une crise économique, ou une

dé légitimation politique. On ne sera donc pas surpris si les populations censées être des militants actifs du parti unique accueillent à bras ouverts les putschistes assimilés à des libérateurs.¹ En termes de symbolique politique, les militaires sont perçus comme des libérateurs qui délivrent le peuple du joug de l'autoritarisme civil; ils sont en outre considérés comme les justiciers sanctionnant ceux qui ont causé beaucoup de tort et de mal à leur peuple. Les slogans et messages de soutien à l'armée fusent de partout, ils sont diffusés par les mass-médias. Un pouvoir issu d'une action violente, d'une épreuve de force a priori considérée comme illégale, est ainsi légitimée par le soutien populaire qui lui est apporté a posteriori. On a beau disqualifier le coup d'Etat, le soulagement qu'il apporte aux populations soumises à l'autoritarisme au quotidien, conduit celles-ci à l'accueillir favorablement. Le désespoir les oriente à s'accrocher à une action qui, à tort ou à raison, apparaît d'abord comme salvatrice. Ce qui compte en effet, c'est d'être débarrassé des nuisances politiques des pouvoirs de type civil.

Cependant, le mythe du militaire sauveur, du soldat libérateur, est historique en ce sens qu'il est lié à un contexte spécifique: celui d'un régime civil autoritaire essoufflé, et délégitimé par le discrédit jeté sur son action néfaste; l'action des militaires apparaissant alors comme la sanction attendue. Dès lors, le rapport au mythe en termes de perception et de représentation, va être soigneusement et savamment entretenu par les hommes en kaki, conscients de jouir au départ — mais seulement au départ — d'un capital de confiance.

A cet égard, la rhétorique est assez éloquente, qui contribue à renforcer les perceptions et représentations populaires. Au Mali, le 19 novembre 1968, le communiqué suivant était diffusé sur les ondes de la radio nationale:

Maliennes, maliens, l'heure de la liberté a sonné. Le régime dictatorial de Modibo Keita et de ses valets a chuté. Le comité militaire de libération assume désormais tous les pouvoirs politiques et administratifs et promet des institutions démocratiques qui seront issues d'élections libres.

Dix ans après, sans s'interroger outre mesure de ce qui reste du capital de sympathie initial de son régime, Moussa Traoré joue sur le même registre: «Je suis fondamentalement démocratique», proclame-t-il. Après l'arrestation en 1978 de trois membres des plus influents du Comité militaire de libération nationale (CMLN), il considère que «les ennemis de la démocratie» sont exclus de la scène politique, et qu'une ère nouvelle, celle de la démocratie s'ouvre: «Cette démocratie dont j'ai toujours parlé doit

1 C'était une surprise pour nombre de dirigeants africains. Mais, comme le note J. L. Seurin (1990:93), dans le contexte idéologique post-indépendance, ceux-ci s'étaient surtout préoccupés de mobilisation politique, et avaient négligé la gestion de l'armée.

être, à tout prix une réalité vivante de notre pays. J'y veillerai moi-même personnellement et jalousement» (Traoré 1978).

Au Bénin, on retrouve le même son de cloche. Après le coup d'Etat du 26 octobre 1972, le discours-programme du 30 novembre de la même année proclame:

[...] le peuple Dahoméen attend de son armée la restructuration de l'Etat, le redressement économique et social du pays, l'exemple du sens civique, du respect de la personne humaine, de la gestion saine des affaires de l'Etat [...]

Au Niger aussi, la déclaration de prise du pouvoir du lieutenant-colonel Seyni Kountché sacrifie au rituel: «Après quinze ans de règne, jalonnés d'injustice, de corruption, d'égoïsme et d'indifférence à l'égard du peuple, nous ne pouvons plus tolérer la permanence de cette oligarchie».

Tout concourt ainsi à renforcer la perception du militaire venu en sauveur, en justicier et en redresseur. Au Togo cependant, la situation est différente, le coup d'Etat de 1963 s'étant soldé par la mort brutale et soudaine du président Sylvanus Olympio. Le choc émotionnel résultant de cet acte a plutôt eu pour effet, de créer un sursaut d'attachement à la personne du président défunt. Dans ce cas, la charge symbolique du coup d'Etat joue en sens inverse. Celui qui est disqualifié et décrié, c'est le tueur, c'est-à-dire le sergent-chef Etienne Eyadema (aujourd'hui Général Gnassingbé Eyadéma). Celui-ci récidivera pourtant en renversant le régime du président Nicolas Grunitzky, le 13 janvier 1967. Cette fois, le président n'est pas tué; mais Eyadema porte déjà l'étiquette d'un tueur constituant un pôle de répulsion. Une comparaison entre les divers cas révèle que la différence essentielle se situe au départ de l'action, et que c'est elle qui explique pourquoi Eyadéma s'est attaché plus que les autres, à la légitimation de son pouvoir par le conditionnement idéologique (philosophie de la nouvelle marche) et l'usage de la violence (encadrement policier), aux fins de créer une habitude de soumission et d'obéissance.

Dès lors, au-delà des perceptions et représentations symboliques, la floraison d'une certaine rhétorique universitaire a laissé croire un moment, que l'armée était effectivement le seul corps capable de rénovation, et qu'en cela, elle était porteuse d'espérance en accédant aux leviers de commande de l'Etat.

L'espoir

Il est lié à la fois aux perceptions populaires et aux théories universitaires. Dans le premier cas, on attend de l'armée qu'elle mette fin, comme elle le promet, aux frustrations engendrées par le règne des politiciens civils déçus; dans le deuxième, on s'est laissé prendre au piège de certaines théories développementalistes. En effet, dans ses différentes versions sur le phénomène de la prise du pouvoir par l'armée, celles-ci mettent l'accent sur

la centralisation étatique et le renforcement de la construction nationale, qui résulteraient de la militarisation des rapports sociaux, de même que sur la volonté modernisatrice et la croyance en l'efficacité technique des prétoriens. Ces théories développementalistes expliquent pour l'essentiel les coups d'Etat militaires, par les blocages ou les maux dont souffrent les sociétés africaines postcoloniales: corruption, népotisme, trafic d'influence, ethnisme, tribalisme, régionalisme, etc.

Ces sociétés seraient en quête d'ordre et d'unité. Or, seule l'armée, lieu de brassage ethnique et d'intégration nationale, serait à même de résoudre le problème de l'ordre, et d'instaurer l'unité nécessaire grâce à sa discipline et à sa cohésion. En fait, cette théorie coïncide beaucoup avec les discours de légitimation des régimes militaires. Elle fait de l'armée l'artisan de l'unité nationale, le creuset de la nation, le moteur de la construction nationale.

La théorie développementaliste a été beaucoup critiquée et à juste titre (Coulon 1972). Elle l'a été jusque dans ses fondements et sa terminologie. Certains auteurs mettent en effet, l'accent sur le caractère très discuté des termes de cette théorie. Ainsi, pour Didier Bigo (1988:78-79):

[...] les deux termes majeurs de l'analyse sont discutables. Tout d'abord, l'armée est perçue comme un corps homogène, agissant dans l'abstrait au nom du développement économique de la nation [...] Ensuite, la nation et l'Etat n'en finissent pas de se constituer. Ce raisonnement souffre d'une contradiction insurmontable. A l'origine, on présuppose la nation et l'Etat, ainsi qu'une volonté nationale qui, pour advenir, doit se percevoir dans l'armée, alors que celle-ci est censée la représenter et même la construire. Bref, on pose l'existence d'une nation (inexistante) construite par l'armée, censée elle-même être une partie de cette nation, non détachable de l'ensemble, et symbole même de la nation. La nation, cause finale, devient ainsi l'origine du processus, ce qui referme sur lui-même le cercle de l'interprétation développementaliste, en empêchant toute interrogation sur l'armée, la nation et l'Etat.

Pour sa part, Martin Michel (1972:23) reproche à l'école développementaliste de sous-estimer la spécificité du fait militaire. Pour cela, il a reconsidéré (sans vraiment rompre radicalement avec l'approche développementaliste) les rapports entre armée et Etat-nation, et a pu écrire que l'armée est une:

institution moderne engagée vers le progrès, forcée, par son efficacité et par sa mission, d'être constamment au courant des techniques modernes. Elle sera ainsi amenée à un effort continu de modernisation par les contacts avec les autres nations et d'autres Etats.

Pour Michel (1972:41), l'armée s'empare du pouvoir lorsque «les élites civiles sont contraintes d'amplifier le rôle de l'armée et de la police, afin de bloquer les demandes, dont la satisfaction provoque une inflation de nouvelles demandes».

Il s'écarte ainsi de l'approche développementaliste dont les explications sont trop générales, mais il recourt à l'analyse systémique. Il en est ainsi arrivé à formuler l'hypothèse du corporatisme.

La conception de l'armée, institution homogène, ouverte à la technologie étrangère et pour cela seul corps capable de modernisation est très critiquable. Elle l'est davantage lorsqu'elle est appliquée aux armées africaines. Généralement trois critiques sont faites au développementalisme. Un, celui-ci postule une évolution linéaire des sociétés: les sociétés non occidentales progresseraient vers les sociétés occidentales par réduction progressive des différences. Or, on sait qu'il n'existe pas de modèle unique de développement par lequel doivent nécessairement passer toutes les sociétés; chacune a sa trajectoire historique propre. Deux, le développementalisme postule la réalisation progressive de la modernité: il a été forgé pour justifier les politiques publiques d'aide au développement des pays du tiers monde, et pour légitimer l'exportation du modèle occidental dans ces pays. Enfin, le développementalisme n'a fait que légitimer l'autoritarisme,² en considérant que faute d'un développement de niveau assez élevé, il faudra des régimes forts (autoritaires) pour mobiliser suffisamment de ressources en vue de rattraper le retard.

D'un point de vue particulariste, c'est à tort que l'on a considéré les armées africaines comme des institutions cohérentes. En effet, lorsque l'on parle d'institutionnalisation, celle-ci ne doit pas être un vain mot, mais une réalité que l'on peut observer tant au niveau des structures que des représentations. On parle ainsi de dictature institutionnelle lorsque le chef n'est que le porte-parole d'une institution qui peut être l'armée, le parti, la milice... Or, les armées africaines ne sont ni homogènes, ni institutionnalisées; elles sont assujetties à des clivages multiples: générationnel, factionnel, ethno-linguistique... Leur cohésion interne est sinon inexistante, du moins très faible et essentiellement fragile et précaire. On ne saurait affirmer qu'elles ont une conception commune et collectivement intériorisée de leur rôle et place dans la société. A propos de l'armée centrafricaine, Ami Oz Moshe (1978:47) relevait que:

le développement relativement récent en République centrafricaine d'une profession militaire nationale [...] ne permet pas de penser qu'il existe à l'intérieur de l'institution militaire un «esprit de corps», ou une conception commune des problèmes militaires et de la réalité sociale. En l'absence de véritable sentiment national parmi les populations et d'armée organisée sur la base d'une mobilisation générale dans le cadre d'un service militaire

2 Les thèses de Huntington (1968) ont contribué à légitimer les autoritarismes en Amérique latine.

obligatoire, les chefs militaires peuvent utiliser à des fins personnelles leurs troupes, composées en grande partie de militaires de carrière.

Effectivement, à la différence des armées latino-américaines, celles d'Afrique sont hétérogènes. Les premières ont un esprit de corps et une doctrine constituée: celle de la sécurité nationale (Rouquié 1982). En outre, elles ont conscience de leur rôle en tant qu'institutions, de leur importance, de leur poids et de leur pouvoir dans la vie politique.

De ce qui précède, on retiendra que c'est à tort, sinon sur la base de postulats non démontrés que l'on a considéré que l'armée était porteuse d'espérance, en accédant au pouvoir dans un contexte marqué par le blocage du développement. Aujourd'hui, on sait que le *modernising soldier*³ n'a réussi aucune modernisation, même s'il est vrai que son pouvoir n'était pas seulement assimilé au mythe du libérateur et du développement, mais reposait aussi sur une réalité.

La réalité

Le capital de confiance initial (CCI) n'est pas seulement que symbolique. En effet, il est investi et exploité sur deux registres différents, à savoir la persuasion et la dissuasion. Sur le premier (persuasion), l'activation de ce capital repose essentiellement comme dans les développements ultérieurs, sur la phraséologie politique, les déclarations d'intention, les promesses alléchantes, et les discours rassurants dont seuls les démagogues ont le secret et en maîtrisent le style. Sur le second (dissuasion), le déploiement du capital de confiance initial repose sur une démarche de puissance et de supériorité. Les nouveaux maîtres répètent à qui veut les entendre, que le pouvoir militaire est garanti par la force des armes dont il est issu. Les candidats à la déstabilisation de ce pouvoir sont ainsi avertis. Cette dissuasion consiste en une menace à peine voilée, qui vise principalement la classe politique déchue et sa clientèle, et accessoirement «les universitaires qui se croient indispensables» comme aimait à le dire le défunt président nigérien Seyni Kountché. Aux politiciens renversés et aux amateurs d'«ismes» (communisme, socialisme, impérialisme, néocolonialisme...) c'est-à-dire l'intelligentsia civile et les scolaires, il est constamment rappelé qu'aucun désordre ne sera toléré. Désordre ici ne signifie pas seulement tentative de contrecoup d'Etat, mais aussi réflexion, critique, expression d'opinion contradictoire.

Les militaires expriment par là que la démonstration de sa supériorité à la suite d'une épreuve de force, est la base même du pouvoir. Quant à la

3 L'école du *Modernising soldier* fait son apparition aux États-Unis au début des années 1970. Pour les auteurs représentatifs de cette école, voir: Jackman (1976:1078-1092); Lefever (1970:19 et suivantes); Potholm (1971:194 et suivante).

légitimité officielle ou démocratique (le peuple, source du pouvoir), ils s'en moquent. Ils savent que le pouvoir repose sur la force et la manipulation, c'est-à-dire sur la capacité de gérer les ressources de pouvoir, de les faire fructifier et de créer une habitude de la soumission. La réalité, c'est donc qu'au-delà du mythe, l'origine du capital de confiance initial réside dans la force des armes. La détention du monopole des instruments de coercition, est en elle-même une ressource de gouvernement à la disposition des militaires. Mais, il se pose le problème de savoir qui est le tenant du CCI d'une part, et comment s'opère l'accès aux positions institutionnelles de pouvoir d'autre part.

Le tenant du CCI

En dépit des apparences, il n'est pas du tout facile de déterminer le tenant du CCI. Essayer de résoudre ce problème revient en définitive, à s'interroger sur ce qu'est un régime militaire. Très souvent, les régimes que l'on désigne ainsi ne le sont pas, dès lors que l'on se démarque des apparences pour examiner méticuleusement les mécanismes de pouvoir et le processus décisionnel. Puisque l'on a déjà évoqué la question de l'institutionnalisation des armées africaines, qu'il suffise de signaler ici que dans une étude consacrée à la République centrafricaine, Didier Bigo (1988) montre que sous Bokassa il s'agissait beaucoup plus d'un système de pouvoir personnel que d'un régime militaire. C'est pourtant à la faveur d'un coup d'Etat militaire que le Colonel Jean-Bedel Bokassa et ses officiers ravissent le pouvoir au président élu David Dacko, le 1^{er} janvier 1966. Avec l'évolution, le colonel devenu général, puis maréchal, avant de se faire couronner empereur, concentre tous les pouvoirs entre ses mains. Par son appétit du pouvoir et son désir de tout contrôler, il ramène tout à sa seule personne. En fin de compte, il fait complètement éclater les cadres mêmes de l'armée. Bokassa agissait, gouvernait, décidait et s'exprimait en son nom propre; il n'était pas du tout un porte-parole de l'armée en tant qu'institution.

Déterminer le titulaire du CCI c'est répondre aux questions suivantes: Est-ce l'armée tout entière ou une fraction de celle-ci? Est-ce la hiérarchie militaire tout entière ou seulement les héros du coup d'Etat, c'est-à-dire une fraction de celle-ci? Est-ce le chef suprême de l'armée ou les chefs de ces différentes composantes?

Le premier argument c'est que le constat empirique montre que la garde présidentielle n'est pas dans le coup. Directement affectée à la sécurité personnelle du président et équipée à outrance, elle apparaît très souvent comme une armée à part. Bien souvent composée d'hommes en majorité originaires de l'ethnie ou de la région du président, elle fait l'objet de toutes les méfiances. En général, elle est mal vue par les autres forces armées qui n'acceptent son existence que parce qu'elles ne peuvent l'empêcher. Ces raisons expliquent pourquoi la garde présidentielle, n'est jamais impliquée dans les opérations de prise de pouvoir. Cependant, dans le cas très

particulier du Cameroun, la garde républicaine au sein de laquelle est recrutée la garde présidentielle, était l'instigatrice du coup d'Etat manqué de mars 1984, dirigé contre le président Paul Biya. Composé en majorité de soldats originaires du Nord, ce corps était resté fidèle au président Ahidjo. D'ailleurs, sa mission est de défendre le président plutôt que de contribuer à sa chute. Il est toutefois possible d'y avoir des complicités personnelles.

Deuxième argument, les armées africaines n'échappent pas aux clivages de la société (générationnel, ethnique, régionaliste, linguistique...). En conséquence, il est difficile et risqué de vouloir impliquer tout le monde dans la conspiration, car bien souvent la suspicion prend le pas sur la solidarité des frères d'armes. L'armée dans sa totalité, ne peut décider de façon unanime, telle une institution homogène, de prendre le pouvoir.

Ceci renvoie au troisième argument, qui est une observation empirique. Par expérience, dans nombre de cas, c'est un corps de l'armée plus ou moins soudé autour de ses chefs, qui prend le pouvoir. Par exemple, le 17 décembre 1967, après une grève générale, les parachutistes du Commandant Mathieu Kérékou renversent le régime du président Christophe Soglo. Cinq ans plus tard, le 26 octobre 1972, ce sont encore les parachutistes sous la conduite de Mathieu Kérékou, qui renversent le régime de Justin Ahomadegbé. Au Burkina-Faso, les coups d'Etat sont généralement exécutés par les parachutistes de Pô. L'expérience donne également à constater que dans certains cas, il y a une participation de toutes les composantes de l'armée, grâce à une alliance entre chefs au sommet. Participent de cette hypothèse, les coups d'Etat du 13 janvier 1967 au Togo, du 19 novembre 1968 au Mali et du 15 avril 1974 au Niger.

Il faudrait indiquer au préalable qu'aucune fraction de l'armée ne peut jouir de la rente du coup d'Etat et gouverner durablement seule sans la confiance, la participation ou l'accord implicite ou explicite des autres. C'est pourquoi, après la prise de pouvoir, la hiérarchie militaire se soude rapidement. Ceux des officiers qui n'y auront pas participé, se rallient au nouveau pouvoir plutôt que de chercher à s'y opposer en invoquant la légalité. Les auteurs du coup d'Etat les acceptent et les associent à l'exercice du pouvoir, se sachant forts de la légitimité héroïque, ils ont priorité dans le partage des positions de pouvoir.

La réponse à la troisième question dépend des rapports de force au sein de l'armée et des rapports entre le chef suprême et le reste de la hiérarchie militaire. Dans le cas du Centrafrique sous Bokassa, au rythme des tentatives de coup d'Etat supposées ou réelles, celui-ci a réussi à éliminer la plupart des officiers, pour s'imposer comme unique détenteur du pouvoir. C'est une question d'appréciation *in concreto*, au cas par cas. S'agissant de notre échantillon, au Bénin, Mathieu Kérékou avec l'appui de sa garde prétorienne, avait réussi à éliminer ou écarter de nombreux officiers, mais il était resté longtemps l'otage des intellectuels civils, connaisseurs et

manipulateurs de l'idéologie marxiste-léniniste. Au Mali, au Niger et au Togo, au prix de multiples éliminations physiques et d'un encadrement policier impressionnant, Moussa Traoré, Seyni Kountché et Gnassingbé Eyadéma avaient établi à des degrés différents, des systèmes de pouvoir personnel.

Ainsi, l'identification du tenant du CCI est inséparable de la notion de régime militaire, sur laquelle la doctrine est très divisée. Chacun la définit en insistant davantage sur telle caractéristique ou telle autre. Les uns retiennent comme critère le titulaire du poste exécutif le plus important. McKinlay et Cohan (1976:292) définissent le régime militaire comme: «un système dans lequel les forces armées ayant fait un coup, mettent en place un gouvernement dont le poste exécutif principal est détenu par un militaire».

Cette définition est insuffisante et ne résiste pas à la critique. D'abord, l'exemple de Bokassa susmentionné montre que même si cette condition était réunie, le régime pourrait être autre chose (un système de pouvoir personnel par exemple) qu'un régime militaire. Ensuite, la détention de ce poste par un militaire ne serait qu'une simple apparence qui cacherait la réalité. Le plus souvent, dans le contexte des régimes militaires africains, à l'exclusion du Nigéria et du Ghana dont les officiers sont issus de l'enseignement supérieur et avec des spécialisations à l'appui (médecins, pharmaciens, ingénieurs...), ce sont les civils qui demeurent les principaux artisans des décisions et les maîtres d'œuvre des politiques publiques. Les hommes en kaki gouvernent alors sans gouverner puisqu'ils ne font que signer et mettre à leur actif, des décisions conçues et élaborées par les technocrates civils.

Pour Edward Feit (1973), «dans le sens le plus simple, un pays est sous régime militaire lorsque les officiers ont saisi le pouvoir et deviennent politiquement supérieurs».

Cette approche pose le problème de la supériorité politique, que l'auteur ne définit pas. On peut cependant en déduire qu'il fait allusion implicitement à la mise en veilleuse du principe de la subordination des autorités militaires aux autorités civiles. Mais, la supériorité politique se jauge-t-elle seulement à l'aune du principe hiérarchique? On a déjà indiqué que la subordination formelle ne reflète pas forcément la réalité des relations de pouvoir entre acteurs politiques. De fait, la supériorité politique apparente (tenant le premier rôle) peut, au niveau de la maîtrise des processus politiques, se traduire par un déséquilibre au profit du subordonné.

Des auteurs (Myrlande 1968:37) estiment que les régimes militaires se définiraient avant tout par des caractéristiques propres:

En Afrique, un élément particulier retient d'ailleurs l'attention: la rapidité et le succès avec lesquels les coups d'Etat militaires se transforment en régimes militaires, c'est-à-dire les régimes caractérisés non seulement par la présence des militaires aux postes de commande politique, mais en outre,

par une certaine façon de gouverner qui, sans caporalisation excessive, emprunte aux casernes certaines de leurs méthodes; par une présence plus marquée de la police et un contrôle plus actif des libertés publiques et individuelles; par l'application au nom de l'ordre, de méthodes rapides et brutales de répression; par un souci manifeste d'efficacité administrative au nom de la discipline et de l'honnêteté, bref, par un ensemble de «marques de fabrique» qui, sans mériter automatiquement et au tout début, l'épithète d'arbitraires, ouvrent la voie facile à l'établissement de régimes de dictatures.

A la différence des précédentes, cette approche est plus ancienne. Elle insinue qu'un régime militaire se reconnaît aux méthodes de gouvernement. Or, sur ce terrain-là, il n'y a pas une différence de nature entre les régimes civils et les régimes militaires africains. Toutes ces caractéristiques ne sont pas spécifiques aux seconds, mais communes aux deux.

S'intéressant à un contexte différent, Rouquié (1982:246) note:

les régimes militaires sont des régimes nés d'un coup de force dans lesquels la souveraineté des institutions militaires s'exerce collectivement sur la sélection de l'Exécutif et sur toutes les grandes décisions de portée nationale par-delà l'étendue et le contenu des alliances civiles.

Cette assertion vaut pour l'Amérique latine dont les armées sont plus spécialisées et plus institutionnalisées que celles d'Afrique.

La gamme des définitions inspire quelques réflexions. En premier, on retiendra qu'un régime militaire résulte d'une intervention de l'armée quelle qu'en soit la forme, dont le but est de permettre aux hommes en tenue d'accéder au pouvoir politique, qu'ils exerceront avec ou sans l'aide des civils. En second, le plus haut poste (chef de l'Etat) revient toujours à un militaire, mais qui n'est pas forcément le plus ancien dans le grade le plus élevé. Enfin, les officiers de la hiérarchie militaire se signalent plus par leur présence aux postes administratifs et politiques qu'à la tête des hommes de troupe dans les casernes.

Il s'agit d'autant d'éléments qui peuvent dissimuler un système de pouvoir personnel ou un système guidé dans l'ombre par les personnalités civiles. Pour cette raison, il est préférable de parler plutôt de régime issu d'un coup d'Etat militaire, car si on admet que le régime militaire commence à partir de la prise du pouvoir par l'armée, à quel moment cesse-t-il de l'être? Avec l'entrée de civils au gouvernement? Au moment de la restauration du parti unique? Dès la mainmise du général-président et de sa famille sur l'ensemble de la vie publique?

La synthèse des entretiens que nous avons eu avec les militaires toutes catégories confondues, au Bénin, au Mali, au Niger et au Togo, montre que l'identification du bénéficiaire des retombées du coup d'Etat n'est pas évidente. Les réponses expriment plusieurs clivages. D'abord le clivage

hiérarchique intervient, les hommes de troupe affirment que ce sont les «grands» de l'armée qui dirigent, laissant pour compte les «petits». Quand on interroge les officiers, le clivage générationnel prend le pas, les «jeunes» soutenant que la prise du pouvoir par l'armée ne profite qu'aux «anciens». Si l'on ne retient que le groupe des officiers les plus anciens, c'est un clivage intra-catégoriel qui apparaît entre ceux ayant obtenu des responsabilités administratives et politiques et ceux qui n'en n'ont pas bénéficié. Que l'on interroge les officiers ayant participé à l'exercice du pouvoir et l'on obtient un clivage inter-armes, ceux appartenant à tel corps (armée de l'air, Gendarmerie, armée de terre, Garde républicaine...) accusant ceux d'un autre d'avoir monopolisé les postes.

Dès lors, si le mythe dans la composition du capital de confiance initial peut être facilement expliqué, il est en revanche beaucoup plus difficile de mettre l'accent sur la réalité, tant elle est complexe. Pour la saisir, il faut également se pencher sur le problème de l'accès aux positions de pouvoir.

L'accès aux positions de pouvoir

L'accès aux positions de pouvoir dépend des réponses aux questions précédentes. Il pose en outre le problème des queues ou files d'attente (Ibrahim 1991), dans le cadre spécifique d'un pouvoir militaire. S'étant intéressé dans ses travaux aux notions d'accès et de queues, Bernard Schaffer (1972) écrit ceci:

Dans un certain sens, il y a des gens qui sont dans la queue et qui attendent. Ils dépensent des ressources spécifiques de temps et acceptent manifestement certaines règles à propos de leur rang dans la queue plutôt qu'autre chose comme avoir accès au service.

D'où les règles qui déterminent les positions d'accès sont multiples. Un, il est nécessaire que les prétendants soient physiquement présents. Deux, à chacun son temps dans la file d'attente, mais la durée de l'attente ne saurait être interminable. Enfin, chaque prétendant doit rester dans une ligne qui lui est propre en attendant son tour.

En pratique, les choses ne sont pas aussi simples que cela. Bien souvent, il y a en effet plus de candidats que de postes à pourvoir.⁴ L'espérance d'accès, c'est-à-dire la probabilité d'être bénéficiaire de la distribution des postes diminue alors. Dès lors, chaque acteur doit élaborer la meilleure stratégie lui permettant de n'être ni lésé ni perdant dans le partage des postes. Cela donne lieu à des stratégies de déclassement d'une part et à des stratégies de risque de l'autre. Les premières reposent sur la technique de l'exclusion. Entre militaires, celle-ci consiste à fabriquer des étiquettes et à

4 Voir l'étude de Léon Mann (1969) sur la vente des billets de la finale de l'*Australian Rules Football*.

les coller à des concurrents potentiels, aux fins de les éliminer. Un prétendant peut ainsi se voir constamment rappeler sa collaboration avec l'ancien régime. Il peut faire l'objet d'accusations fondées sur le régionalisme ou l'ethnicité, comme il peut se voir reprocher son manque de solidarité avec la corporation militaire à un moment ou à un autre. En somme, tout est bon pour disqualifier un concurrent dans la course aux postes.

Quant aux secondes stratégies, elles consistent à passer à la vitesse supérieure dans le marathon vers l'occupation des postes. Cela est d'autant plus facile que les règles de préséance fondées sur le primat de l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé, peuvent être contrées par la légitimité tirée de la participation au coup d'Etat. Un officier subalterne qui aurait participé à la prise du pouvoir, pourrait arguer de cela et réclamer sa «place au soleil», avant un officier supérieur qui n'y aurait pas participé. Peu importe alors le grade, seul compte le degré d'implication ou de participation à l'épreuve de force ayant permis la conquête du pouvoir. Le principe hiérarchique, facteur de régulation dans l'armée est ainsi battu en brèche. En effet, lorsqu'on ne sait plus s'il faut respecter les principes de la régulation interne (soumission du subordonné au supérieur), ou faire valoir la qualité de héros historique du coup d'Etat, c'est la confusion totale qui s'instaure.

D'un côté l'impatience, c'est-à-dire l'appétit de pouvoir triomphe, parce que tel officier subalterne ayant participé au renversement de l'ancien régime se signale comme candidat au poste; d'un autre, la frustration domine, tel officier supérieur ne supportant pas d'être exclu de la distribution des postes. La cohésion militaire en prend un sérieux coup. Cela peut se terminer par des tentatives de contrecoups d'Etat qui échouent ou réussissent. En cas de réussite, les conspirateurs bénéficient de la rente de leur action (accession au pouvoir); et dans le cas inverse, ils subissent une sanction qui va de l'emprisonnement à la peine de mort.

La notion de capital de confiance initial ainsi élaborée, permet de décrire la crise des autoritarismes militaires en Afrique, par l'usage de la métaphore économique d'un entrepreneur disposant d'un capital de départ, cherchant à le faire fructifier, et finalement échouant dans cette opération. Une telle analogie rend possible une étude dynamique de l'organisation des régimes militaires africains, en mettant en relief les stratégies de conservation du pouvoir, les difficultés à mettre en oeuvre des politiques publiques efficaces, ainsi que la progressive adaptation des leaders en uniforme aux techniques de gestion patrimonialiste des affaires publiques, de même qu'à celles de personnalisation du pouvoir.

Références

- Bigo, Didier, 1978, *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, pp. 78-79.
- Coulon, Christian, 1972, «Systèmes politiques et Sociétés dans les Etats d'Afrique Noire: à la recherche d'un cadre conceptuel nouveau», *Revue Française de Science politique*, Vol. XXII, No.5, octobre, pp.1049-1073.
- Feit, Edward, 1973, *The Armed Bureaucrats: Military-Administrative Regimes, and Political Development*, Houghton, Mifflin Coy.
- Huntington, S. P., 1968, *Political Order in Changing Societies*, New Haven/Londres, Yale University Press, 488 pages.
- Ibrahim, Jibrin, 1991, «L'accès à l'Etat: classes sociales, élites et factions au Nigéria. Etude de cas sur le NPN», Thèse de Doctorat, Etudes africaines, Université de Bordeaux I, IEP/CEAN.
- Jackman, R. W., 1976, 'Politicians in Uniform: Military Governments and Social Change in the Third World', *The American Political Science Review*, Vol. LXX, No.4, décembre, pp.1078-1092.
- Lefever, E. W., 1970, *Spear and Spectre: Army, Police and Politics in Tropical Africa*, Washington, DC, Brookings Inst., pp.19 et ss.
- Mann, Léon, 1969, 'Queue Culture: The Waiting Line as a Social System', *American Journal of Sociology*, Vol. 75, No.3.
- McKinlay, R. D. and A. S. Cohan, 1976, 'The Economic Performance of Military Regimes: A Cross-national Aggregate Study', *British Journal of Political Science*, Vol. 6, Part 3, July, p. 292.
- Medard, Jean-François, 1990, «L'Etat patrimonialisé», *Politique Africaine*, No.39, septembre, pp. 25-36.
- Michel, Martin, L., 1972, «Armée et pouvoir politique en Afrique noire», Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Bordeaux I, p.23.
- Moshe, Ami Oz, 1978, «Le pronunciamiento du chef d'Etat-Major centrafricain», *Le Mois en Afrique*, No.149, mai.
- Myrlande Hypollite, 1968, «Coups d'Etat et régimes militaires d'Afrique», *Le mois en Afrique*, No.36, décembre, p.37.
- Potholm, Christian P., 1971, *La politique africaine: théories et pratiques*, Paris, Economica, pp.194 et ss.
- Rouquié, Alain, 1982, *L'Etat militaire en Amérique latine*, Paris, Seuil, 472 pages.
- Rouquié, Alain, 1982, *L'Etat militaire en Amérique latine*, Paris, Seuil.
- Savonnet-Guyot, Claudette, 1981, Le «dedans» et le «dehors» le «haut» et le «bas». Réflexions sur les sites d'observation du «politique africain». *Revue Française de Science Politique*, Vol.31, No.4, août, pp.799-804.
- Schaffer, Bernard, 1972, 'Easiness of Access: A Concept of Queues', *IDS Communications*, 104, Sussex.
- Toulabor, C., 1990, *Politique Africaine* No. 39, septembre.
- Traoré, Moussa, 1978, "Interview", *Essor*, 15 avril.

* Faculté des Sciences économiques et juridiques, Université de Niamey.